

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération

15	15	15
----	----	----

Date de convocation : 27/05/2026

Date d'affichage : 06/06/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme MÉTOUX Marine, Mme BROUDISCOU Christelle, M. LAFONT Thierry, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. DA CUNHA Anthony, M. VAN DER HEIDE Sandy

Excusés : M. VARDELLE Jean-Christophe pouvoir donné à M. Stéphane GÉMEAU, Mme VALADE Marie-Ange pouvoir donné à Mme Anick CHEVALIER

Secrétaire de séance :

Objet : attribution d'une subvention pour les frais de formation au BAFA

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mlle COURTIoux-DELAGE Margaux, étudiante de licence Sciences de l'éducation à Limoges, Haute-Vienne, et qui suit actuellement en plus de son cursus scolaire une formation au BAFA. Elle sollicite l'attribution d'une aide financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'attribuer une aide de 100 euros pour les frais de formation au BAFA.

Fait à St-Maurice-des-Lions, le 06/06/2026,

Le Maire, David CHEVALIER,



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr